



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA LBF DU 29 SEPTEMBRE 2021

Ce conseil d'administration s'est tenu par conférence télévisuelle.

Présences

+ Administrateurs : François Hauseux, , Philippe Goffioul, Dominique Stuyck, Philippe Roy, Thomas Monticelli, Michel Haubert.

+ Administrateurs suppléants : Nicole Maréchal

+ Administrateurs cooptés : Laure Mommaerts

Excusés : Jacqueline Jassogne, Berthe Guisset

La séance est ouverte à 18h30 et présidée par Dominique Stuyck.

Ordre du jour

L'ordre du jour comprend les points suivants :

- + L'arbitrage en compétitions nationales par certains arbitres francophones
- + Le partenariat avec la Fédération Française de Bridge pour la formation
- + candidature au Comité des tournois

1. Arbitrage dans les compétitions nationales.

Philippe Goffioul nous rappelle que deux arbitres francophones, Amélie Gobbe et Eric Damseaux ont écrit à la LBF pour contester la façon par laquelle a été prise une décision du comité « DIRECTION DES TOURNOIS » de la RBBF à propos des compétitions nationales.

La présidente fait remarquer que

- Ce point n'est pas de notre compétence, mais de celle de la RBBF
- Cependant, la présidente a demandé à Jacqueline Jassogne de bien vouloir éclaircir ce problème. Jacqueline ne manquera pas de nous faire rapport lors d'une réunion ultérieure du CA. Ce point est donc reporté.

2. Formation.

François Hauseux explique l'accord passé pour la formation avec la Fédération Française de Bridge, FFB, dans le cadre de Parcours Bridge ; Il y aura 3 niveaux : Initiation, Perfectionnement et Compétition ; Pour l'initiation, tout bridgeur compétent et motivé peut être enseignant. Chaque enseignant doit avoir au minimum 4 élèves. Les enseignants et élèves doivent avoir leur licence de la FFB pour une cotisation annuelle de 31 euros ; le coût de la documentation fournie par la FFB sera de 39 euros. La présidente propose que le coût de la licence FFB soit pris en charge par la LBF et demande l'accord du Conseil pour domicilier un compte LBF auprès de la FFB. Le CA marque son accord sur cette proposition. Enseignants et élèves doivent bien sûr être full membres LBF (non stagiaires) pour bénéficier de cette disposition.

3. Comité des tournois.

Liège propose la candidature de Monsieur Romain Bernard comme membre de Comité des tournois ; cette candidature est acceptée

La réunion du CA se termine à 19h00 pour faire place à l'Assemblée générale.